

**N° Délibération :**  
**2026/020**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**Département de l'Isère**  
**Arrondissement de Vienne**  
**Commune de BELLEGARDE-POUSSIEU**

*Nombre de Conseillers :* 15  
*En exercice :* 15  
*Présents :* 14  
*Votants :* 14

L'an deux mille vingt-six,  
le 01 avril, à 20 Heures 00,  
le Conseil Municipal légalement convoqué  
s'est réuni Salle du conseil municipal en mairie,  
*en session ordinaire*, sous la Présidence de  
Madame GRANGEOT Christelle, Maire.

Date de la convocation : 25 mars 2026

Membres Présents : Mesdames Messieurs GRANGEOT Christelle – CHEVRIER Joëlle – ROULET Michel – ROULET Patrick – MOUCHEROUD Françoise – VELLA Bastien – MOUCHIROUD Alexandra – RENARD Benjamin – LEONARD VEROMERL Adeline – MABILON Mickaël – DECLIPPELEIR CHAVRIER Pauline – LABAT Thierry – FREDOUT Chantal – MOUCHIROUD Béatrice

Absents excusés : MOUCHEROUD Fabrice

Madame DECLIPPELEIR CHAVRIER Pauline est nommée secrétaire

Objet : DESIGNATION DES DELEGUES REPRESENTANT LA COMMUNE AU SEIN DU TERRITOIRE D'ENERGIE ISERE (TE38)

Considérant l'adhésion de la Commune à Territoire d'Energie d'Isère (TE38) ;

Considérant la nécessité suite au renouvellement des conseils municipaux de procéder à la désignation d'un nouveau délégué titulaire et d'un nouveau délégué suppléant, afin de représenter la Commune au sein du Comité Syndical de TE38 ;

Considérant qu'en application de l'article L 5721-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour l'élection des délégués des communes au Comité du Syndicat Mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter uniquement sur l'in de ses membres ;

Considérant que le mandat des nouveaux représentants de TE38 ainsi désignés débutera à la réunion d'installation du Comité Syndical de TE38 ;

VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;  
VU les statuts de TE38 ;  
VU la délibération d'adhésion à TE38 ;

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal :

- **DESIGNE** :

Délégué Titulaire	<i>ROULET Patrick</i>	<i>2<sup>ème</sup> adjoint</i>
Délégué suppléant	<i>RENARD Benjamin</i>	<i>Conseiller Municipal</i>

- **CHARGE** Madame Le Maire de transmettre la dite délibération au service du Territoire d'Energie Isère,
- **CHARGE** Madame Le Maire d'instruire ce dossier, et d'entreprendre toutes les démarches nécessaires pour conduire ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus :

Le Maire,

GRANGEOT Christelle.

